

NOTICE ET INFORMATIONS AUTEUR COMPOSITEUR

Nous contacter :

☎ 47 55 59

@ info@sacemlux.lu

CONDITIONS D'ADHÉSION :

- **Avoir écrit et/ou composé 1 œuvre**
- **Justifier de la diffusion de cette œuvre** (*diffusions en live acceptées*)

PIÈCES À JOINDRE POUR VOTRE DEMANDE D'ADMISSION :

- Le formulaire de demande d'admission ci-joint rempli daté et signé
- L'acte d'adhésion ci-joint rempli, daté et signé
- Une photocopie de votre pièce d'identité (recto carte nationale d'identité ou passeport)
- Un justificatif d'exploitation de votre œuvre (voir ci-joint)
- Un justificatif de votre virement bancaire pour le paiement du droit d'entrée (ex : copie d'écran du paiement)

PAIEMENT DU DROIT D'ENTRÉE :

Un droit d'entrée d'un montant de 100 € (dont 10 € de part de capital social) vous est demandé pour adhérer à la Sacem. Vous devez le payer par virement, avant l'envoi de votre dossier, sur le compte :

IBAN : **FR76 3000 4019 2500 0100 5012 429**

CODE BIC : **BNPAFRPPXXX**

Préciser dans le motif ou le libellé du virement **votre NOM et votre PRÉNOM**.

Votre dossier d'admission complet est à envoyer par courrier postal à l'adresse suivante :

Sacem
Service des admissions
76-78, rue de Merl
L-2146 Luxembourg

Avant d'envoyer votre dossier, assurez-vous qu'il comporte toutes les pièces avec les signatures originales (signatures non scannées ni photocopiées).

Tout dossier incomplet, blanchi, raturé ou non signé vous sera retourné.

INFORMATIONS

Avant de faire votre demande d'admission à la Sacem, merci de prendre connaissance des documents suivants sur createurs-editeurs.sacem.fr (rubrique Documents/Adhésion et statuts) :

- Statuts et règlement général
- Informations générales sur les prélèvements
- Informations générales sur vos apports à la Sacem
- Informations sur la fiscalité

**NOUS
CONTACTER**



☎ 47 55 59
@ info@sacemlux.lu

DEMANDE D'ADMISSION

Auteur Compositeur

(apports fractionnés)

1 - ÉTAT CIVIL* M. Mme

Nom*

Nom d'usage/d'épouse/d'époux

Prénom(s)*

Pseudonyme(s) ou nom(s) d'artiste

Nationalité*

Date de naissance*

Lieu de naissance

Pays de naissance*

2 - ADRESSE*

N° et libellé de la voie

Code postal

Commune

Pays de résidence

3 - COORDONNÉES

E-mail*

Tél.

Fixe

Mobile

Vos informations sont traitées par la Sacem (responsable de traitement) afin de gérer votre vie de membre, de réaliser ses missions de gestion collective, d'assurer la collecte et la répartition des droits, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, et dans son intérêt légitime de communiquer avec vous dans le cadre de votre vie de membre. Elles sont destinées à la Sacem, aux organismes sociaux, fiscaux et financiers, ses partenaires, ainsi qu'aux organismes de gestion collective établis dans ou hors de l'Union Européenne. Elles sont conservées pendant la durée d'exploitation des droits d'auteur. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de portabilité que vous pouvez exercer par voie électronique, en remplissant le formulaire disponible dans la rubrique « Politique de confidentialité » sur www.sacem.fr.

* Champs obligatoires

ACTE D'ADHÉSION À LA SACEM

Auteur Compositeur (apports fractionnés)

Sous réserve de l'acceptation de ma demande d'admission conformément à l'article 3 du Règlement général de la Sacem,

Je soussigné(e), (nom + prénom)

Déclare :

Avoir pris connaissance des dispositions des Statuts et du Règlement Général de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (Sacem), dont le siège social est 225 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, et notamment de l'article 34 desdits Statuts, ainsi que des informations contenues dans la notice de la demande d'admission,

CHOIX 1 : DROIT D'EXÉCUTION PUBLIQUE + DROIT DE REPRODUCTION MÉCANIQUE POUR CERTAINS TERRITOIRES

(étant précisé que les territoires apportés au titre du droit d'exécution ou de représentation publique (DEP), d'une part, et du droit de reproduction mécanique (DRM), d'autre part, doivent être les mêmes sauf si pour les territoires non concernés par l'apport, votre DEP ou DRM est déjà géré par une autre société d'auteurs étrangère)¹

Adhérer en qualité d'auteur/compositeur (ou uniquement d'auteur ou uniquement de compositeur) sans restriction ni réserve auxdits Statuts et Règlement général de la Sacem, et ainsi lui faire apport, conformément aux dispositions de l'article 34 desdits Statuts, à titre exclusif, du droit qui m'est reconnu par les dispositions législatives françaises et étrangères, ainsi que les conventions internationales relatives à la propriété littéraire et artistique, d'autoriser ou d'interdire **l'exécution ou la représentation publique et la reproduction mécanique** de toutes mes œuvres dès que créées, pour les territoires suivants :

Au titre du droit d'exécution publique :

- les territoires de gestion directe de la Sacem (sauf le Luxembourg)
- le reste du monde
- le reste du monde sauf :
- les pays suivants :

Au titre du droit de reproduction mécanique :

- les territoires de gestion directe de la Sacem (sauf le Luxembourg)
- le reste du monde
- le reste du monde sauf :
- les pays suivants :

CHOIX 2 : DROIT D'EXÉCUTION OU DE REPRÉSENTATION PUBLIQUE UNIQUEMENT

(si vous êtes déjà membre d'une société d'auteurs étrangère pour le droit de reproduction mécanique pour les territoires concernés par votre apport à la Sacem)

Adhérer en qualité d'auteur/compositeur (ou uniquement d'auteur ou uniquement de compositeur) sans restriction ni réserve auxdits Statuts et Règlement général de la Sacem, et ainsi lui faire apport, conformément aux dispositions de l'article 34 desdits Statuts, à titre exclusif, du droit qui m'est reconnu par les dispositions législatives françaises et étrangères, ainsi que les conventions internationales relatives à la propriété littéraire et artistique, d'autoriser ou d'interdire **uniquement l'exécution ou la représentation publique** de toutes mes œuvres dès que créées, pour a minima les territoires de gestion directe de la Sacem (sauf le Luxembourg) et éventuellement les territoires suivants :

- le reste du monde :
- le reste du monde sauf :
- les pays suivants :

¹Exemple : vous êtes membre de la MCPS au titre du DRM pour le Royaume-Uni. Dans ce cas, vous pourrez adhérer à la Sacem au titre du DEP pour les territoires de votre choix et au titre du DRM pour les mêmes territoires sauf celui du Royaume Uni.

CHOIX 3 : DROIT DE REPRODUCTION MÉCANIQUE UNIQUEMENT

(si vous êtes déjà membre d'une société d'auteurs étrangère pour le droit d'exécution ou de représentation publique pour les territoires concernés par votre apport à la Sacem)

Adhérer en qualité d'auteur/compositeur (ou uniquement d'auteur ou uniquement de compositeur) , sans restriction ni réserve auxdits Statuts et Règlement général de la Sacem, et ainsi lui faire apport, conformément aux dispositions de l'article 34 desdits Statuts, à titre exclusif, du droit qui m'est reconnu par les dispositions législatives françaises et étrangères, ainsi que les conventions internationales relatives à la propriété littéraire et artistique, d'autoriser ou d'interdire **uniquement la reproduction mécanique** de toutes mes œuvres dès que créées, pour a minima les territoires de gestion directe de la Sacem (sauf le Luxembourg) et éventuellement les territoires suivants :

- le reste du monde
- le reste du monde sauf :
- les pays suivants :

CHOIX 4 : UNE OU PLUSIEURS DES CATÉGORIES DE DROITS VISÉES À L'ARTICLE 34-1 DES STATUTS

Adhérer en qualité d'auteur/compositeur (ou uniquement d'auteur ou uniquement de compositeur) , sans restriction ni réserve auxdits Statuts et Règlement général de la Sacem, et ainsi lui faire apport, conformément aux dispositions de l'article 34 desdits Statuts, à titre exclusif, de **la ou des catégories de droits visées à l'article 34-1 des Statuts (reproduites ci-dessous)**, sur toutes mes œuvres dès que créées, pour, **selon la ou les catégories de droits apportées**, les territoires suivants :

Catégorie 1° : Le droit de représentation ou d'exécution publique général y compris le droit de représentation des œuvres cinématographiques et audiovisuelles

- les territoires de gestion directe de la Sacem (sauf le Luxembourg)
- le reste du monde
- le reste du monde sauf :
- les pays suivants :

Catégorie 2° : Le droit de radiodiffusion y compris le droit de retransmission simultanée et intégrale des programmes radiodiffusés par tous moyens de télécommunication et le droit de réception publique desdits programmes

- les territoires de gestion directe de la Sacem (sauf le Luxembourg)
- le reste du monde
- le reste du monde sauf :
- les pays suivants :

Catégorie 3° : Le droit de reproduction sur supports de sons y compris le droit d'usage public de ces supports licités pour l'usage privé ainsi que le droit d'exécution publique au moyen de ces supports

- les territoires de gestion directe de la Sacem (sauf le Luxembourg)
- le reste du monde
- le reste du monde sauf :
- les pays suivants :

Catégorie 4° : Le droit de reproduction sur supports de sons et d'images y compris le droit d'usage public de ces supports licités pour l'usage privé ainsi que le droit d'exécution publique au moyen de ces supports

- les territoires de gestion directe de la Sacem (sauf le Luxembourg)
- le reste du monde
- le reste du monde sauf :
- les pays suivants :

Catégorie 5° : Le droit de reproduction des œuvres dans des films destinés à la projection dans les théâtres cinématographiques et pour lesquels ces œuvres ont été spécialement écrites

- les territoires de gestion directe de la Sacem (sauf le Luxembourg)
- le reste du monde
- le reste du monde sauf :
- les pays suivants :

Catégorie 6° : Le droit de reproduction sur des œuvres préexistantes pour la reproduction desdites œuvres dans les films destinés à la projection dans les théâtres cinématographiques

- les territoires de gestion directe de la Sacem (sauf le Luxembourg)
- le reste du monde
- le reste du monde sauf :
- les pays suivants :

Catégorie 7° : Le droit de reproduction mécanique et le droit de représentation ou d'exécution publique pour l'exploitation mono-territoriale des œuvres dans le cadre de services interactifs fournis au moyen de réseaux électroniques avec ou sans fil utilisant les protocoles Internet (IP) ou autres protocoles similaires

- les territoires de gestion directe de la Sacem (sauf le Luxembourg)
- le reste du monde
- le reste du monde sauf :
- les pays suivants :

Catégorie 8° : Le droit de reproduction mécanique et le droit de représentation ou d'exécution publique pour l'exploitation mono-territoriale des œuvres dans le cadre de services non interactifs fournis au moyen de réseaux électroniques avec ou sans fil utilisant les protocoles Internet (IP) ou autres protocoles similaires

- les territoires de gestion directe de la Sacem (sauf le Luxembourg)
- le reste du monde
- le reste du monde sauf :
- les pays suivants :

Catégorie 9° : Le droit de reproduction mécanique et le droit de représentation ou d'exécution publique pour l'exploitation multi-territoriale des œuvres dans le cadre de services interactifs fournis au moyen de réseaux électroniques avec ou sans fil utilisant les protocoles Internet (IP) ou autres protocoles similaires

- les territoires de gestion directe de la Sacem (sauf le Luxembourg)
- le reste du monde
- le reste du monde sauf :
- les pays suivants :

Catégorie 10° : Le droit de reproduction mécanique et le droit de représentation ou d'exécution publique pour l'exploitation multi-territoriale des œuvres dans le cadre de services non interactifs fournis au moyen de réseaux électroniques avec ou sans fil utilisant les protocoles Internet (IP) ou autres protocoles similaires

- les territoires de gestion directe de la Sacem (sauf le Luxembourg)
- le reste du monde
- le reste du monde sauf :
- les pays suivants :

Catégorie 11° : Les droits d'exploitation résultant du développement technique ou d'une modification de la législation dans l'avenir

- les territoires de gestion directe de la Sacem (sauf le Luxembourg)
- le reste du monde
- le reste du monde sauf :
- les pays suivants :

Reconnais :

Que la Sacem bénéficiera de toutes prorogations, quelle qu'en soit la nature ou la source, dont les droits ci-dessus pourraient être l'objet,

Que, sous réserve d'un retrait total ou partiel effectué, s'il y a lieu, dans les conditions prévues aux Statuts de la Sacem, cet apport demeurera acquis à la Sacem pendant l'existence de cette société (prorogations éventuelles comprises) même si, contrairement aux stipulations du Règlement général de la Sacem, j'ometts de déclarer les œuvres futures au répertoire de la société,

M'engage :

D'une façon générale, à me conformer aux dispositions des Statuts et du Règlement général de la Sacem.

Fait à Le

Signature :

Qu'est-ce que le droit d'exécution ou de représentation publique ?

Le droit de représentation ou d'exécution publique a pour objet toute communication de l'œuvre au public, par tous moyens connus ou à découvrir, et notamment par l'exécution d'une prestation instrumentale ou vocale, par l'audition de reproductions mécaniques telles que disques phonographiques, fils, rubans, bandes magnétiques et autres, par la projection de films ou autres supports audiovisuels tels que vidéodisques, vidéocassettes, etc., par la diffusion, par tout procédé de télécommunication, par fil ou sans fil, par satellite ou sans satellite, d'émissions radiophoniques ou télévisuelles ou de programmes de toute nature, ou par la réception de ces émissions ou programmes, ou celle de toute transmission sonore ou visuelle ou par tous moyens de diffusion des paroles, des sons, des images, de documents, de données ou de messages de toute nature.

Qu'est-ce que le droit de reproduction mécanique ?

Le droit de reproduction mécanique a pour objet toute fixation matérielle de l'œuvre, par tous moyens connus ou à découvrir autres que la reproduction graphique, notamment la reproduction sur phonogrammes, fils, rubans, bandes sonores magnétiques et autres, la reproduction cinématographique, la reproduction radiophonique, télévisuelle et en ligne, qu'il s'agisse ou non d'œuvres spécialement créées en vue de leur incorporation à des films de télévision, ou sur commande de toute personne ou organisme de radiodiffusion, la reproduction sur supports audiovisuels, quelle qu'en soit la nature, etc., et toute utilisation quelconque de ces enregistrements, notamment : audition et diffusion publiques sous toutes leurs formes, vente ou location au public pour l'usage privé, copie privée dans le cadre des lois et règlements la concernant, etc.

JUSTIFICATIF D'EXPLOITATION

Selon le mode de diffusion de votre œuvre, joindre le justificatif correspondant :

- Plateformes de distribution, streaming, téléchargement (Deezer, Spotify, Apple Music, Soundcloud...) :
⇒ Joindre une capture d'écran de la page du site sur laquelle figure votre œuvre, quel que soit le nombre d'écoutes

Ou

- Plateformes de distribution et de contenus générés par les utilisateurs (YouTube, Facebook...) :
⇒ Joindre une capture d'écran de votre œuvre faisant l'objet d'un nombre minimal de 1 000 vues

Ou

- Support phonographique ou vidéographique :
⇒ Joindre une copie de la jaquette du support du commerce sur laquelle est fait mention du titre de l'œuvre

Ou

- Concert, spectacle, télévision, radio, attente téléphonique et autres exécutions publiques :
⇒ Joindre l'attestation d'exécution ou de représentation publique selon le modèle suivant :
(A faire remplir par la société ou l'association qui a diffusé votre œuvre)

Je soussigné(e) (Nom + Prénom) :

en ma qualité de (représentant légal, directeur d'antenne, directeur des programmes, directeur artistique...) :
.....

de la société/de l'établissement (dénomination sociale ou enseigne commerciale) :
.....

situé(e) (adresse) :

Atteste avoir exécuté ou représenté publiquement

l'œuvre (préciser son titre) :

dont les ayants droit sont :

Auteur(s) :

Compositeur(s) :

Editeur(s) :

Le (préciser la date JJ/MM/AA de l'exécution ou de la représentation publique) :

A l'occasion de (préciser succinctement le contexte de l'exécution ou de la représentation publique) :
.....
.....

Fait à : Le :

Signature :

Vos informations sont traitées par la Sacem (responsable de traitement) afin de gérer votre vie de membre, de réaliser ses missions de gestion collective, d'assurer la collecte et la répartition des droits, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, et dans son intérêt légitime de communiquer avec vous dans le cadre de votre vie de membre. Elles sont destinées à la Sacem, aux organismes sociaux, fiscaux et financiers, ses partenaires, ainsi qu'aux organismes de gestion collective établis dans ou hors de l'Union Européenne. Elles sont conservées pendant la durée d'exploitation des droits d'auteur. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de portabilité que vous pouvez exercer par voie électronique, en remplissant le formulaire disponible dans la rubrique « Politique de confidentialité » sur www.sacem.fr.